

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**PROCES VERBAL**  
**DE LA 22° SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2016**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
3. Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la fusion intercommunale
4. Introduction de la taxe de séjour intercommunale
5. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2017
6. Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France (ANDEV)
7. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur
8. Demandes d'avances sur subventions 2017
9. Signature d'une convention de partenariat avec le Département – Projet SESAM'GR
10. Signature avec Véolia Eau d'un bail de location des locaux du Services des Eaux de la Ville de SARREGUEMINES
11. Acquisition de plusieurs parcelles à SNCF Immobilier
12. Pôle d'Echange Multimodal – Acquisition de plusieurs parcelles auprès de la Communauté d'Agglomération SARREGUEMINES Confluences
13. Etat de prévisions des coupes 2017 et état d'assiette des coupes 2018 – Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2017 en forêt communale
14. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
15. Divers

*Néant*

-----

*Par convocation en date du 02 décembre 2016, Monsieur Céleste LETT, Député Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 12 décembre 2016, à partir de 18h00, pour sa 22<sup>e</sup> séance plénière.*

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Député-Maire :

Mesdames et Messieurs les Adjointes ZINGRAFF Marc, HECKEL Christiane, CUNAT Jean-Claude, SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDOT Carole,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LEGERON Chantal, NILLES Denis, MARX Jacques, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-Williams, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LECLERC Nathalie, LIMBACH Dominique, VILHEM-MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE-VÖLKER Stéphanie, PEIFFER Denis, JUNG Sébastien, LAVAL Audrey, BAUER Eric (à partir du point n° 2), SANITATE Pascal, GIANNETTI Florence, FUHRMANN Caroline,

Ont donné procuration :

- M. STEINER à M. NILLES  
- Mme MULLER BECKER à Monsieur le Député-Maire  
- Mme YILDIZ à M. CUNAT  
- Mme LAMPERT à M. ZINGRAFF  
- M. SCHWARTZ Jean Philippe à Mme FUHRMANN

Etaient absents non excusés :

Mme BECKERICH et M. UHRING

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs CHAPAYS, Directeur Général des Services, EBERHART, Directeur des Services Techniques, KIENY, Architecte Urbaniste, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, ALBERTUS, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, CHAMPON, Responsable du Service Jeunesse et Vie Associative, CORNET, Responsable du Service des Finances, GROSSMANN, Responsable des Ateliers, HENNEÇON, Responsable du Service des Ressources Humaines, KALIS, Chargée de Mission à la Direction Générale des Services, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, ROHR Alain, Responsable du Service des Espaces Verts, ROHR Christiane, Responsable du Service Réglementation/Environnement, ROHR Yves, Responsable du Service Etat Civil /Population, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, BEE, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, PITZ, du Service des Musées, ROHR Audrey, du Service Enseignement et Cultes, WILL, de la Direction Générale des Services,

Assistait en outre : M. KAWKA, Trésorier Principal Municipal.

-----  
*Après l'appel des Conseillers Municipaux par Mme LAVAL, Monsieur le Député-Maire salue l'Assemblée et tout particulièrement Hervé ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, qui vient de reprendre ses fonctions après 8 mois d'absence pour des problèmes de santé.*  
-----

## 1. Approbation du compte rendu de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## 2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

*En préambule, Monsieur le Député-Maire explique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'inscrit dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) décidée par délibération du Conseil Municipal le 20 janvier 2014. Le Grenelle de l'Environnement a insufflé des orientations*

nouvelles en ce qui concerne les aménagements urbains et l'occupation des sols. Le PLU doit également s'inscrire dans le Schéma de Cohésion du Territoire de l'Arrondissement de SARREGUEMINES (SCOTAS). Aussi, pour l'élaboration de son future PLU, la collectivité a confié une mission de diagnostic à l'Atelier A4 qui, ce soir, va exposer les orientations générales sur lesquelles le Conseil Municipal pourra débattre ensuite.

**Monsieur le Député-Maire** cède la parole à Mme CHARPENTIER, Architecte Urbaniste de l'Atelier A4, pour sa présentation.

-----

A l'issue de l'exposé de l'Atelier A4, **Monsieur le Député-Maire** remercie Mme CHARPENTIER pour sa prestation et déclare « Les enjeux sont importants même si les orientations peuvent sembler théoriques voire très précises dans les chiffres. Certains maires, d'ailleurs, se révoltent un peu par rapport au SCOTAS et critiquent cette forme d'ingérence dans la gestion de leur commune. D'une manière générale, je pense que le Grenelle de l'Environnement n'est pas incohérent mais il induit la difficulté de marier ses prescriptions avec les contraintes locales et particulièrement les exigences des habitants. Ainsi, il prône l'utilisation, au maximum, des dents creuses. C'est une logique économique et une volonté d'épargner l'espace. Il y a effectivement nombre d'endroits où l'on peut ériger des constructions mais les riverains n'y sont pas favorables sauf si cela concerne leur famille. Aller à l'encontre de ces oppositions risque de déboucher sur des conflits. Il y a donc nécessité de trouver une harmonie entre ce que le Grenelle de l'Environnement nous impose et les attentes des citoyens tout en évitant des opérations qui génèrent des hostilités entre voisins. Je souhaiterais que les uns et les autres, vous nous fassiez part de vos observations ou questions

**Mme FUHRMANN** constate que l'on parle de développement économique sans toutefois citer les priorités. En ce qui concerne les anciens sites industriels de la SESA et des Faïenceries, elle s'étonne que l'on n'évoque pas la phase de dépollution de ces sites alors qu'à son sens, cela nécessitera des travaux d'une certaine importance. Quant à la voie de contournement évoquée dans la présentation, Mme FUHRMANN demande si le projet est réellement maintenu alors qu'il a été dit par un élu que cela ne se ferait jamais. Elle regrette par ailleurs, que l'idée d'une signalisation des parcs de stationnement aux entrées de ville, proposée par son groupe, n'ait pas été retenue. Toutefois, elle relève avec satisfaction que 2 autres propositions figurent dans les orientations, à savoir la création d'un parking de covoiturage et l'implantation d'un marché couvert.

**Monsieur le Député-Maire** répond aux différentes questions et observations formulées par Mme FUHRMANN.

Il indique que le contournement qui est acté sur le plan, est un projet prioritaire pour le Département qui doit toutefois faire face à des contraintes budgétaires. Pour l'instant, une réflexion sur le timing de cette opération est menée. « Je sais qu'il se fera mais je ne peux donner plus d'information en l'état. Je laisse à la personne qui aurait dit que cela ne se fera pas, la responsabilité de cette affirmation. On se battra pour la réalisation de ce contournement qui a sa pertinence. » Monsieur le Député-Maire explique que le tracé retenu impacte 3 communes : Sarreguemines, Sarreinsming et Rémelfing, et 3 organismes : VNF, l'ONF et la SNCF.

- La SNCF par rapport aux incidences sur la voie ferrée. « Je ne souhaiterais pas que l'on dise que parce que le contournement utilise une partie de l'ancienne voie ferrée, on n'a pas pu procéder à la réouverture de la voie Sarreguemines-Bitche».
- L'ONF par rapport à la forêt sachant cependant que la plus grande partie de la déviation passe en forêt communale.
- VNF par rapport au franchissement du canal de la Sarre et pour lequel des études d'impact doivent être réalisées.

Puis, **Monsieur le Député-Maire** aborde la question du développement économique « qui reste la motivation de tous autour de cette table » précisant que cette compétence relève de la Communauté d'Agglomération. En ce qui concerne le commerce du centre-ville, les services de la Ville et ceux de la CA ont débuté une réflexion sur l'intérêt de transférer ou non cette compétence à l'intercommunalité. Cette réflexion se poursuivra dans les mois à venir.

En ce qui concerne les parkings, **Monsieur le Député-maire** concède qu'il faut faire des efforts sur le fléchage d'autant que la Ville possède suffisamment de places de stationnement et qu'elle abondera encore l'offre avec la réhabilitation en cours au-dessus du Simply. « Je souscris à votre proposition d'installer une signalétique en entrées de ville pour situer nos parkings. »

**Monsieur le Député-Maire** revient sur l'idée de créer un marché couvert précisant qu'il l'avait évoquée dès 2001. Il rappelle que ce projet a fait l'objet de diverses hypothèses quant à son implantation et ce, au gré des programmes politiques des différentes listes candidates aux élections municipales. « Nous avons un marché bi-hebdomadaire attractif au centre-ville. L'important est de ne pas déshabiller la place du Marché. On pourrait imaginer une verrière qui la recouvrirait sans mettre à mal l'urbanisme des bâtiments qui l'entourent. On verra comment ce projet peut évoluer. »

Enfin sur la dépollution des sites SESA et Faïenceries, **Monsieur le Député- Maire** indique que le terrain de la SESA pose problème. Il avait été envisagé d'y construire un gymnase mais cette opération nécessitait la dépollution de la nappe phréatique, le site étant plus pollué que prévu. L'aménagement de ce site n'interviendra donc pas avant la réalisation d'opérations complexes qui prendront du temps. Le projet de gymnase a finalement fait l'objet d'une relocalisation sur le site de l'ancienne gendarmerie à la Caserne Gentil. Cet équipement, d'un coût financier conséquent, accueillera les associations de la CA et les établissements scolaires. Le site des faïenceries donne lieu à des discussions et il y a bon espoir qu'elles aboutissent prochainement à une acquisition par la Ville de ces 30 hectares. Certains endroits situés après l'ancien pont demanderont une attention particulière par rapport à l'état des sols.

**M. KIENY** donne quelques explications techniques. Les actions à entreprendre en matière de pollution sont différentes selon la destination des terrains. Le propriétaire ne doit qu'une remise en état limitée des sols, à savoir les laisser compatibles avec une activité industrielle. En revanche, en cas de projet autre, il faut l'étudier à partir d'un meilleur diagnostic de la pollution de façon à adapter, à la fois, le projet mais aussi les mesures anti-pollution. Le niveau de dépollution varie en fonction de l'affectation du site. Si on projette la construction d'un parking qui confinerait la pollution, il y aura peu de mesures à prendre alors que la construction d'une école imposera le retrait préalable de volumes très importants de matière polluées.

**M. BAUER** demande si les orientations du PADD pour le site des Faïenceries concernent l'ensemble du site.

**Monsieur le Député-Maire** indique qu'il s'agit de quelques exemples. Sur les 30 ha, il convient de soustraire 6 ha de forêt qui seront réhabilités et constitueront un poumon vert au sein de la Ville. « Pour l'instant, nous ne sommes pas propriétaires. Soit nous le serons nous-mêmes prochainement, soit ce sera par le biais de l'EPFL, organisme habitué à porter les réhabilitations de friches industrielles. La CASC a fait faire un inventaire complet sur l'ensemble de son territoire de toutes les friches industrielles et commerciales existantes. Les faïenceries sont listées dans cet inventaire. Les 30 hectares du site accueilleront de l'habitat, des équipements publics, une salle de spectacles et, je l'espère, le transfert du Musée centre-ville pour être en phase avec le projet d'aménagement de la route des Arts du Feu. Le site des Faïenceries représente l'avenir de la Ville, l'aménagement de ce site ne doit pas compromettre cet avenir.»

**M. BAUER** déplore une nouvelle fois le manque de stationnement de grande proximité en centre-ville pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. « Le véhicule a encore sa place dans l'espace urbain ne serait-ce que pour ces personnes.»

**Monsieur le Député-Maire** répond que les parkings ne sont pas particulièrement éloignés du centre-ville : « la distance est subjective ». Par ailleurs, les espaces partagés permettent de privilégier le piéton tout en maintenant une place pour les véhicules. Il avoue qu'il est difficile cependant de concilier cette cohabitation qui fera toujours des mécontents. Enfin, il rappelle que la Ville, dès qu'elle en a la possibilité, aménage des parkings de grande proximité citant l'opération à l'arrière de la rue des Vosges qui permettra un stationnement au cœur du centre-Ville.

**Mme GIANNETTI** estime que si l'on considère les quelques mètres qui séparent les parkings des commerces, « on a bien fait les choses à Sarreguemines. ». A titre de comparaison, elle indique que dans les grandes villes, les parkings sont excentrés et les piétons doivent faire des kilomètres pour rejoindre le centre-ville.

**Monsieur le Député-Maire** relève cependant que le PADD prône la réhabilitation du logement en centre-ville or cela passe également par la facilitation du stationnement des riverains à proximité de leur habitat.

Finalement,

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. le Député Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-9 et L. 123-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2014, prescrivant la mise en révision du PLU avec définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation,

Vu le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, annexé à la présente délibération et la présentation qui a été faite,

Considérant que les orientations générales du PADD telles qu'elles sont proposées à ce jour, se déclinent à partir des axes précisés dans le document joint,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

### **Donne acte**

- de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable proposé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée comme le prévoit l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme,

- que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie,

- donne pouvoir à M. le Député Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement du débat

### **3. Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la fusion intercommunale**

**Monsieur le Député-Maire** donne lecture des noms des candidats des différentes listes composantes du Conseil Municipal.

**Mme GIANNETTI** : « Je profite, de cette occasion, dans la mesure où je ne suis pas mentionnée, pour confirmer que je me retire effectivement de la CASC. Mais encore, j'annonce officiellement que j'ai rejoint, à la demande de M. Bernard LOTT, son groupe, et je tiens à ce que tout le monde en prenne acte. J'ai préféré dès lors effectivement le rejoindre alors que nous avons des affinités intellectuelles et je pense être mieux amenée à pouvoir apporter quelque chose à cette ville dans la mesure où je suis, d'une part, l'enfant du pays et deuxièmement, j'ai quand même une certaine fonction. Je travaille dans pas mal de domaines y compris les associations, c'est pourquoi j'annonce officiellement que je ne fais plus partie de de la liste "Bleu Marine" et que j'ai rejoint "Les Républicains", à savoir M. Bernard LOTT qui m'a convaincue et il a parfaitement bien fait les choses. »

**Monsieur le Député-Maire** : « Vous l'avez, cette carte ? »

**Mme GIANNETTI** : « Non, mais j'ai les mails si vous voulez. C'est en cours. Quoiqu'il en soit, je voulais qu'il soit pris acte que j'ai quitté la liste "Bleu Marine". »

**Monsieur le Député-Maire** ; « Ce que je retiens c'est que Mme GIANNETTI quitte la liste "Bleu Marine" et a émis le souhait d'adhérer aux Républicains»

Avant de passer au vote, **Monsieur le Député-Maire** demande aux Conseillers Municipaux leur accord pour procéder à un vote à main levée. Aucune objection n'étant formulée, ce mode de scrutin est retenu.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Député-Maire,

Vu l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.,

Vu l'article 35, V de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant qu'à la suite de la fusion intercommunale, le nombre de sièges et leur attribution aux communes membres doit respecter le principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de la communauté sous des conditions la modulant (chaque commune bénéficie d'un siège, aucune ne bénéficie de la moitié et le nombre de siège accordé à chaque commune peut différer de 20 % de la répartition proportionnelle à sa population).

Considérant qu'une fois que la répartition des sièges a été arrêtée par le préfet, la désignation des membres du conseil communautaire se fait comme suit pour ce qui concerne la Ville de SARREGUEMINES, comme le nombre de sièges évolue à la baisse (27 à 22) :

- Liste « SARREGUEMINES ENSEMBLE » :
  - 1 siège
- Liste « Encore et toujours pour SARREGUEMINES » :
  - 18 sièges
- Liste « Unité et résistance pour la défense de la sécurité sociale, des services publics et des droits du travail pour rompre avec les directives européennes qui les mettent en cause »
  - Pas de siège
- Liste « SARREGUEMINES bleu marine »
  - 2 sièges
- Liste « Pour SARREGUEMINES : proximité, attractivité, solidarité »
  - 1siège

### Décide à l'unanimité

**selon le mode de scrutin de liste à un tour, sans adjonctions ni suppression de noms, de désigner les représentants suivants au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération SARREGUEMINES Confluence :**

- **Liste « Encore et toujours pour SARREGUEMINES » :**
  - 18 sièges occupés par :
    - Céleste LETT ;
    - Christiane HECKEL ;
    - Marc ZINGRAFF ;
    - Nicole MÜLLER-BECKER ;
    - Jean-Marc SCHWARTZ ;
    - Carole DIDOT ;
    - Jean-Claude CUNAT ;
    - Bernadette NICKLAUS ;
    - Sébastien-Jean STEINER ;
    - Chantal LEGERON ;
    - Denis PEIFFER ;
    - Audrey LAVAL ;
    - Armand HENNARD ;
    - Evelyne CORDARY ;
    - Denis NILLES ;
    - Dominique LIMBACH ;
    - Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ;
    - Jacques MARX ;
- **Liste « SARREGUEMINES bleu marine »**
  - 2 sièges:
    - Eric BAUER
    - Pascal SANITATE

- **Liste « Pour SARREGUEMINES : proximité, attractivité, solidarité »**
  - 1 siège:
    - Jean-Philippe SCHWARTZ
- **Liste « SARREGUEMINES ENSEMBLE » :**
  - 1 siège occupé par :
    - Michel UHRING
- **Liste « Unité et résistance pour la défense de la sécurité sociale, des services publics et des droits du travail pour rompre avec les directives européennes qui les mettent en cause »**
  - Pas de siège

#### **4. Introduction de la taxe de séjour intercommunale**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. L'adjoint délégué aux Finances,

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu la délibération du 30 juin 2016 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences instaurant la taxe de séjour intercommunale qui s'applique à compter du 01 janvier 2017 aux terrains de caravanage et aux ports de plaisance

#### **Décide à l'unanimité**

- de rajouter dans les tarifs municipaux relatifs à l'aire de camping- car et aux ports de plaisance du Centre-Ville et de Steinbach, la taxe de 0,10€ par personne et par nuitée.

L'application de celle-ci se fera selon les modalités de taxation et de reversement définies dans la délibération du 30/06/2016 susvisée et dans le guide pratique de la CASC.

#### **5. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2017**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Sur proposition de la Commission des Finances,

#### **Décide à l'unanimité**

- de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2017 selon document détaillé ci-annexé.

## **6. Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France (ANDEV)**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,

### **Décide à l'unanimité**

- d'adhérer à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France

L'adhésion est individuelle et s'élève à 40€ par année.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2016 et sont disponibles sur la ligne « Cotisations » au chapitre 11, rubrique 0208, article 6281.

## **7. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude CUNAT,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

### **Décide à l'unanimité**

- d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 6 000 € pour son projet « journal Rap'porteur »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 sous « animation urbaine » : Chapitre : 65 Rubrique : 5220 Article : 65742

## **8. Demandes d'avances sur subventions 2017**

*M. BAUER demande s'il s'agit toujours des mêmes associations qui demandent les mêmes montants chaque année*

*M. SCHWARTZ Jean-Marc répond par la négative et précise qu'il y a des associations qui ont disparu de la liste parce qu'entretemps la situation de leur trésorerie s'est améliorée. « Il y a effectivement des associations qui connaissent des difficultés régulières d'année en année mais nous les soutenons car leurs demandes sont justifiées » M. SCHWARTZ tient à préciser qu'il s'agit de difficultés de trésorerie et non de difficultés budgétaires.*

*Monsieur le Député-Maire ajoute que ces associations emploient souvent des salariés ce qui implique qu'elles ont des besoins en trésorerie dès le début d'année pour payer les salaires et les charges.*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Vu l'avis de la commission des Finances,



## Décide à l'unanimité

**Mme NICKLAUS et MM HENARD et J.M. SCHWARTZ ne prennent pas part  
au vote**

de verser les avances sur subventions 2017 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 :

- <b>Aux Arts etc.</b>	8 210 €
Chapitre 65	
Rubrique 30 1	
Article 65744	
- <b>Centre Socioculturel (Fonctionnement général)</b>	101 500 €
Chapitre 65	
Rubrique 5220	
Article 65744	
- <b>A.S Sarreguemines Tennis</b>	16 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 40 1	
Article 65744	
- <b>Sarreguemines Football Club</b>	70 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 40 1	
Article 65744	
- <b>CSL Beausoleil</b>	8 450 €
Chapitre 65	
Rubrique 0250	
Article 65744	
- <b>Interassociation de Sarreguemines</b>	32 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 5220	
Article 65744	
- <b>Tir à l'arc</b>	6 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 40 1	
Article 65744	
- <b>Asso Lutte</b>	15 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 40 1	
Article 65744	
- <b>Music Dance Connection</b>	2 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30 1	
Article 65744	
- <b>ELA</b>	20 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 0250	
Article 65741	

- **Association Sarregueminoise des Personnes du 3<sup>ème</sup> Age** 30 000 €  
Chapitre 65  
Rubrique 611  
Article 65743

**Total :** 309 160 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2017.

## **9. Signature d'une convention de partenariat avec le Département – Projet SESAM'GR**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme Carole DIDIOT, Adjointe au Maire,

Vu le partenariat qui lie la Ville de Sarreguemines et le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de la mise en place d'assistants de langue depuis 2000,

Vu les conventions liant la Ville de Sarreguemines et le Conseil Départemental de la Moselle de 2008 à 2014 dans le cadre du dispositif TRILINGUA,

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT, Adjointe déléguée,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

d'autoriser Monsieur le Député Maire de la Ville de Sarreguemines à signer la convention de partenariat « SESAM'GR » couvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2019.

## **10. Signature avec Véolia Eau d'un bail de location des locaux du Services des Eaux de la Ville de SARREGUEMINES**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Député-Maire,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 03 mai 2004 concernant la rénovation des locaux de la Compagnie Générale des Eaux – 37 rue Poincaré,

Vu le nouveau contrat de délégation de service public de distribution d'eau Potable prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

### **Décide à l'unanimité**

d'autoriser M. le Député-Maire à signer le Contrat de Bail de location des locaux du Service de l'Eau.

## **11. Acquisition de plusieurs parcelles à SNCF Immobilier**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. le Député Maire,

Vu le projet de création d'une voie de circulation, permettant d'assurer une liaison directe entre la rue de Chasseneuil et la rue de Steinbach afin de désengorger le carrefour de la route de Nancy,

Vu le projet de démolition et de reconstruction de l'Intermarché,

Vu le schéma d'aménagement aux abords de l'ancien foyer des agents du train – rue de Steinbach

Vu les estimations de France Domaine en date du 23 décembre 2015 et du 14 avril 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions,

Après avis favorable des Commissions,

### **Décide à l'unanimité**

- d'acquérir auprès de SNCF IMMOBILIER une emprise de terrain de 600 m<sup>2</sup>, à prélever des parcelles cadastrées Section 22, N° 321p de 14 m<sup>2</sup> et N° 342p de 586 m<sup>2</sup> pour un montant de 22 800,- € HT, soit 27 360 € TTC,

- d'acquérir auprès de SNCF IMMOBILIER une emprise de terrain de 1 407 m<sup>2</sup>, à prélever des parcelles cadastrées Section 16, N° 188p de 802 m<sup>2</sup> et N° 189p de 605 m<sup>2</sup>, pour un montant de 6 331,50- € HT, soit 7 597,80 € TTC,

- de prévoir l'intégration de l'ensemble des parcelles précitées dans le domaine public de la voirie communale lors de la réalisation de la future voie entre la rue de Chasseneuil et la rue de Steinbach,

- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir la somme forfaitaire de 37 000,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront inscrits au budget général 2017 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8220 Nature 2112 - 23FO,

- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.

## **12. Pôle d'Echange Multimodal – Acquisition de plusieurs parcelles auprès de la Communauté d'Agglomération SARREGUEMINES Confluences**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Dominique LIMBACH, Conseiller Municipal,

Vu la réalisation du projet de Pôle d'Echange Multimodal – secteur Gare,

Vu la convention du 27 juillet 2011 entre la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) et la Ville de SARREGUEMINES fixant les modalités administratives et financières du projet précité,

Vu le portage foncier réalisé par la CASC pour mettre en œuvre l'opération du pôle d'échange Multimodal,

Vu que ce portage a permis que les acquisitions foncières auprès de la SNCF soient subventionnées au titre du FEDER à hauteur de 48,89 % environ,

Vu qu'une partie des terrains acquis par la CASC fait partie du périmètre foncier communal tel que le prévoit la convention du 27 juillet 2011,

Vu la dénomination de la rue de Chasseneuil,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 10 novembre 2016,

Après avis favorable des Commissions,

### **Décide à l'unanimité**

- d'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences les parcelles cadastrées Section 22, N°364 de 0,58 ares, N°365 de 2,66 ares, N°368 de 0,49 ares, N° 369 de 2,64 ares, N°372 de 0,59 ares, N°375 de 3,05 ares, N°376 de 0,31 ares et N°377 de 13,39 ares pour un montant de 96 179,83 € TTC,

-d'incorporer les parcelles cadastrées Section 22, N°364, N°365, N°368, N° 369, N°372 et N°377, correspondant à la rue de Chasseneuil, dans le domaine public de la voirie communale (268 mètres de voirie),

- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir la somme de 104 000,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2016 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération PMMACQ11 23FO,

- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.

### **13. Etat de prévisions des coupes 2017 et état d'assiette des coupes 2018 – Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2017 en forêt communale**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF,

Vu l'avis favorable des différentes commissions,

### **Décide à l'unanimité**

#### **1) Etat des prévisions des coupes 2017 et état d'assiette des coupes 2018**

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2017.

- Coupe parcelles **4i,12i,15i,16i,28i**

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).

- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)

- le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur

- les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat

- Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.

- Bois de chauffage non façonné :

- le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
- le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère.

- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 100 500 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

- Coupe parcelles **12j, 25j, 30j** : Vente à l'unité de produit

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 comme suit :

- dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 605 – exploitation et débardage = 90 000€ HT
- dépenses : Chap 011 – Rub 8330 Art 6282 – frais de gardiennage = 10 500 € HT
- recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 137 000 € HT

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2018 des parcelles **1i,2i,3i,26i,26j,26a,27i,31i** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 611 m<sup>3</sup>,

## 2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2017 en forêt communale.

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2017 pour un montant de 28 900 € HT :

- Investissement : 24 440 €
- Fonctionnement : 4 470 €

- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 comme suit :

- Chap 023 – Rub. 2128 Art 2312. 23FO ONFTRA17 (Investissement) = 24 440 € HT
- Chap 011 – Rub. 61528 Art 61524 – 23FO (Fonctionnement) = 4 470 € HT

- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :

- pour les tonnages transportés : 1,00€ par m<sup>3</sup> et par kilomètre.
- pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m<sup>2</sup> et par mois

## 14. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

## 15. Divers

*Néant*

-----

*Monsieur le Député-Maire lève la séance en souhaitant à l'Assemblée, au personnel et au public présents de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.*

1. Approbation du compte rendu de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
3. Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la fusion intercommunale
4. Introduction de la taxe de séjour intercommunale
5. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2017
6. Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France (ANDEV)
7. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur
8. Demandes d'avances sur subventions 2017
9. Signature d'une convention de partenariat avec le Département – Projet SESAM'GR
10. Signature avec Véolia Eau d'un bail de location des locaux du Services des Eaux de la Ville de SARREGUEMINES
11. Acquisition de plusieurs parcelles à SNCF Immobilier
12. Pôle d'Echange Multimodal – Acquisition de plusieurs parcelles auprès de la Communauté d'Agglomération SARREGUEMINES Confluences
13. Etat de prévisions des coupes 2017 et état d'assiette des coupes 2018 – Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2017 en forêt communale
14. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
15. Divers  
*Néant*

**Le Député-Maire,  
Céleste LETT**

**La Secrétaire  
Audrey LAVAL**

**Les Conseillers présents,**

<b>ZINGRAFF Marc</b>		<b>LIMBACH Dominique</b>	
<b>STEINER Jean</b>		<b>VILHEM MASSING Dominique</b>	
<b>HECKEL Christiane</b>		<b>GROUSELLE Marie-Catherine</b>	
<b>CUNAT Jean Claude</b>		<b>DOLLE Luc</b>	
<b>MULLER-BECKER Nicole</b>		<b>BEDE-VOLKER Stéphanie</b>	
<b>SCHWARTZ Jean- Marc</b>		<b>PEIFFER Denis</b>	

<b>HENNARD Armand</b>		<b>JUNG Sébastien</b>	
<b>NICKLAUS Bernadette</b>		<b>YILDIZ Leyla</b>	
<b>DIDIOT Carole</b>		<b>LAVAL Audrey</b>	
<b>LEGERON Chantal</b>		<b>LAMPERT Anne-Sophie</b>	
<b>NILLES Denis</b>		<b>BAUER Eric</b>	
<b>MARX Jacques</b>		<b>SANITATE Pascal</b>	
<b>CORDARY Evelyne</b>		<b>GIANNETTI Florence</b>	
<b>BUCHHEIT Arsène</b>		<b>FUHRMANN Caroline</b>	
<b>FISCHER Jean-William</b>		<b>SCHWARTZ Jean-Philippe</b>	
<b>HEYMES MUHR Marie-Thérèse</b>		<b>BECKERICH Nicole</b>	
<b>LECLERC Nathalie</b>		<b>UHRING Michel</b>	